4968 (42)

GALERIE ROYALE

J. Breckpot

EXPERT

RUE ROYALE, 129-198

BRUXELLES

4968 (46)

Bruxelles le 10 décembre 1925.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Section de l'Art Moderne de la Commission directrice du Musée a pris connaissance, en sa dernière séance, de la lettre que vous nous avez adréssée relativement à votre tableau "La visite au malade" qui fait partie de nos collections modernes. Déférant à votre désir, notre Collège vous autorise bien volontiers à faire disparaître les taches mates de votre tableau en employant, comme vous le proposez, un léger vernis. Mais il doit être formellement entendu que la remise en état de cette peinture ne peut comporter aucun repeint. Le travail devra être effectué au Musée même. C'est pourquoi nous vous proposonnsde venir l'exécuter un mercredi, jour de fermeture hebdomadaire de nos galeries modernes. Nous vous serions obligé de nous indiquer à l'avance le jour que vous aurez fixé à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Conservateur en Chef,

A Monsieur Alexandre Struys
Artiste-peintre
Avenue des Chênes 20
Vivier d'Oie.

(44)

D 4968

AM

Bruxelles le 12 septembre 1925.

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre relative ~~auxtable~~ à votre tableau

La visite au malade.

Déja avant le remaniement de nos collections modernes, lorsque cette oeuvre se trouvait encore placée dans la salle actuellement affectée aux peintres luministes, l'on pouvait constater en certains endroits du tableau, particulièrement dans les parties sombres, des taches plus mates. Celles-ci ne proviendrait-elles pas de la quantité plus ou moins grande de matière grasse, l'huile par exemple, qui a été employée pour les diverses parties de la peinture au cours de son exécution ? Vous avez malheureusement revu votre tableau dans des conditions peu favorables: le temps humide de ces derniers jours, alors qu'en cette saison le chauffage ne fonctionne pas encore, rend plus visibles, comme vous le savez, les taches plus mates sur les peintures sombres. Un jour de soleil atténue rapidement et fait même disparaître ces effets désagréables.

Nous ne pourrions vous donner tout de suite l'autorisation de couvrir votre tableau d'un léger vernis. Tout en vous remerciant de votre offre aimable, nous sommes obligés, suivant l'usage, de consulter

A Monsieur Alexandre Struys
Artiste-peintre
Avenue des Chênes 20
Vivier d'Oie.

au préalable la Commission Directrice du Musée, et celle-ci ne se réunira pas avant quelque temps, en cette période de vacances. Nous de manquerons pas de lui communiquer votre lettre à sa première séance et aussitôt qu'elle se sera prononcée sur votre demande, nous vous en aviserons.

Comme artiste-peintre, vous pouvez obtenir un "Laissez-passer" à l'Administration des Beaux-Arts, 16 Boulevard de Waterloo, ainsi qu'il a été annoncé par la voie de la presse. Il suffira de vous adresser à M. le Directeur Général Daxhelet ou à M. le Directeur Lambotte, qui vous délivreront un "Laissez-passer" valable non seulement pour nos Musées de peinture et de sculpture, mais pour tous les Musées dépendant de la dite Administration des Beaux-Arts (Musées Royaux du Cinquantenaire etc.)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en Chef,

4968 (43)

Uccle 9 Septembre 1925
Avenue des chênes 20
poste d'ère

Monsieur Frères Gevaert
Conservateur en Chef des
Musées à Bruxelles

Monsieur

Hier, en visitant le Musée
moderne j'ai été bien
étonné de trouver mon
tableau La visite au malade
dans un état tant à fait
méconnaissable.
Avant le déplacement de
l'oeuvre je n'ai jamais
rien constaté d'anormal,
et je me demande
ce qui est arrivé au
tableau d'avoir perdu
tout son éclat, je
regrette, bien qu'on ne

on n'a rien commencé
à ce sujet, car seul
artiste aimé sans travail
l'oeuvre dans des con-
-ditions aussi mauvaises
Puisque je viens de
faire un essai et
voir s'il y a moyen
de remédier à la chose
par un simple vernis,
je vous prie de bien
vouloir me donner
l'autorisation de libre
entrée au musée pour
faire l'examen nécess-
-aire.
Agréez je vous prie
l'assurance de mes sentiments distingués
Alexandre Strachy

duits alimentaires courants et de luxe. spéciaux de charcuterie, fromage, fruits, confiseries, légumes. — Salon de consommation. — Prise de commande et remise à domicile dans la ville et les faubourgs.

***

Mr belge, toute confiance, se chargerait recouvrements, missions quelc. Ecrire bureau journal A. V. W 39. (4578

***

LE VOL AU MUSÉE MODERNE

Un agent de la brigade judiciaire vient de retrouver chez un marchand de tableaux de la rue Royale, à Bruxelles, le petit tableau de Henri De Braeckeleer, volé il y a quelques jours au Musée Moderne.

Il avait été vendu pour la somme de 150 francs par un individu disant se nommer Jules De Hasse et habiter boulevard de Waterloo. Le nom et l'adresse ont naturellement été reconnus faux.

***

4968 (41)

Le Bruxellois 4968 (40)

5 mars 1915 -

DISPARITION. — Paul Van Meldert, écolier, né à Etterbeek en 1900, est parti du domicile paternel, rue Jules Malou, 5, le 30 janvier dernier, à 8 h. 1/2 du matin pour se rendre au collège St-Boniface, à Ixelles. Depuis on n'a plus eu de ses nouvelles.

AUTRES VOLS A BRUXELLES.— On a volé dans une salle du Musée Moderne un petit tableau sur bois de 20 × 16 c., signé de Braekeleer, représentant la rade d'Anvers, d'une valeur de 1,000 fr. Le tableau porte au verso une déclaration de la sœur du peintre.

— Au cours d'un déménagement, il a été volé, rue Ernest Solvay, une montre de dame en or.

— L'autre jour, dans les magasins de l'épouse D..., rue de Lesbroussart, à Ixelles, il a été volé deux paires de bottiness et le même vol a été commis chez l'épouse S..., chaussée de Mons, à Anderlecht.

4968 (39)

Volé le lundi 7 février 1915 vers 12 1/2, le tableau a été acheté le jour même à 1 1/2 par le marchand Breckpot qui l'a restitué au secrétaire le mercredi 3 à 4 h. de l'après midi.

4968 (38)

6

Anvers, 27 mars 1903

A Monsieur le Président et

Messieurs, les Membres de la Commission

J'ai l'honneur de vous faire connaître ainsi qu'à Messieurs les membres ma profonde surprise de ce que le cadre de mon Tableau « Famille Zélandaise » a été doré, d'autant plus que l'ensemble ainsi que la moulure du cadre (à grandes surfaces planes) ne se prêtent à pareil changement je considère mon Tableau perdu.

En conséquence je me permets de vous demander si vous seriez disposé de bien vouloir le rétablir en son état primitif, c'est-à-dire en bois naturel teinté.

En attendant que vous examiniez la question dans une de vos prochaines séances j'ose espérer que la décision de la Commission sera favorable à ma demande et vous prie de bien vouloir

agréez l'assurance de ma haute
considération.

Charles Martin

4968

4968 (37)

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS

DORURE, SCULPTURE
DÉCORATION
CADRES
POUR
Tableaux et Glaces

Jean Laudeick aîné

10, RUE DU GOUVERNEMENT-PROVISOIRE, 10

(Rue Royale, près de la Colonne du Congrès)

ATELIER : RUE DE LA BOBINE, 3

BRUXELLES

ENCADREMENTS
Restauration de Gravures
DORURE ET LAQUAGE
de meubles

Les Musées Royaux de Peinture et de Sculpture — Doit

Pour vente et livraison des articles suivants payables en cette ville au comptant sans escompte

Le 15 Decembre 1902

1902			Le mètre FR.	C.	Montant FR.	C.
Decembre	15	doré le cadre du tableau de Karel Mertens famille Zeelandaise			85	.
		Certifie sincère et véritable le présent compte s'élevant à la somme de Quatre vingt cinq francs				
		Jean Laudeick aîné				
		Pour acquit Jean Laudeick aîné				

Les factures non réclamées dans les huit jours seront facturées.

4968 (36)

DORURES, ENCADREMENTS

Jean LAUDEICK aîné

10, rue du Gouvernement-Provisoire

BRUXELLES

MÉMORANDUM

Monsieur Van Mons

Secrétaire du Musée Royaux de Peinture et

le 15 Xbre 1902

J'ai l'honneur de vous informer que la dorure du cadre du tableau Famille Zélandaise par Karel Mertens revient à : Frs 85=

Devoué à vos ordres pour plus, veuillez d'agréer mes bien sincères salutations.

Jean Laudeick

4968 (35)

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30541.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 4 Xbre 1902.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 4 8bre dernier , n° 4968 , j'ai l'honneur de vous faire connaître que mon département a fait l'acquisition , pour compte de l'Etat , du tableau de M.Struys intitulé "la visite au malade".

Je vous prie , en conséquence , de vouloir bien assurer le placement de cette oeuvre dans les galeries des musées.

Agréez , Messieurs , l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

9083. — P. W. — Bon 89-5.

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat , à BRUXELLES.

4968 (33)

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
DES
BEAUX ARTS.

N° 30640

/ ANNEXE.

Bruxelles, le 26 Septembre 1902.

Transmis à la Commission directrice des musées royaux de Peinture et de Sculpture, munie de l'approbation requise, une expédition ci-jointe du contrat qui accompagnait sa lettre du 19 de ce mois, n° 4968.

POUR LE MINISTRE :
Le Directeur,

A la Commission directrice
des musées royaux de Peinture
Bruxelles

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 4968 (34) Minut.

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 1er Octobre 1902

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre dépêche 30541 du 19 Septembre écoulé, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre collègue après avoir conformément à vos intentions comparé le tableau de Mr Struys "La célèbre Dentellière Malinoise" présentement exposé au Salon de Gand, avec le tableau du même auteur "La visite au malade" déposé par Mr Kleintjes au Palais des Beaux-arts, a d'un accord unanime fixé son choix sur ce dernier ouvrage, en vue de son acquisition pour les collections du musée.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Commission directrice
Le Secrétaire, Le Président,

J. R.

Monsieur le Ministre
des Beaux-arts

a

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30541.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 19 7bre 1902.

ENTRÉE ET ENREGISTRÉ
le
Sous le n° 11968. (32)

Messieurs,

A la date du 14 Mai dernier, j'ai eu l'honneur de soumettre à votre appréciation un tableau de M. Struys, exposé au salon de la Société des Beaux-arts, la célèbre Dentellière malinoise, en vous demandant si vous estimiez que ce tableau était de nature à représenter d'une manière suffisamment complète le talent de l'artiste, dont la place semble marquée au Musée.

Les termes de votre réponse, tout en rendant hommage aux qualités artistiques de l'oeuvre, me dissuadèrent d'en faire l'acquisition.

Aujourd'hui le tableau figure à l'Exposition triennale de Gand et l'occasion de l'acquérir se représente, dans les mêmes conditions que précédemment. Mais en même temps, Mr. Kleintjes propriétaire du tableau de Mr Struys, la visite au malade, qui attira vivement l'attention publique lors de l'Exposition triennale de Bruxelles en 1898, me l'offre en vente aux mêmes conditions.

Je serais naturellement disposé à acquérir de préférence le tableau appartenant à l'artiste, à condition que ce choix ne contrariât pas l'intérêt du musée, qui doit passer avant toute autre considération.

C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir examiner de nouveau le tableau qui est au Salon de Gand et celui que Mr. Kleintjes a été autorisé à vous présenter. Je vous saurais gré de me faire connaître l'avis de votre Collège après cette comparaison.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre,

Fr. Schollaert

A la Commission directrice des musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat

à Bruxelles.

5980. — P. W. — Bon 60.2.

4968 (31)

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N° 4968.

Objet

Liquidation

5 Annexes.

Expédié le .....

19 Septembre 1902

A Monsieur le Ministre
des Beaux-Arts,

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, en triple expédition dont deux sur papier libre, le contrat réglant la cession à l'Etat de deux études de paysages de M. Deprackeleer provenant de la Vente Michiels de Girlemont et dont l'acquisition a été ~~autorisée~~ proposée par dépêche N° 28630 en date du 26 mai dernier ~~et acceptée par votre lettre du 6 juin suivant~~.

Nous joignons, aux fins de liquidation, sur l'exercice courant, une déclaration de paiement en double de l'import de deux mille cinq septante deux f. 2.50 C. montant du prix de ces ouvrages et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission Directrice
Le Secrétaire,

Modèle VII.

Imp. par l'Autocopiste Noir, Brux.

4968 (30)

19 4968

Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique.

Contrat

Entre Monsieur Ed. Fétis, président de la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du Ministre, d'une part, et Monsieur L. Clarembaux domicilié à Bruxelles rue du Congrès N°s 3 et 5 d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Monsieur L. Clarembaux cède aux Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, pour la somme de Deux mille deux septante deux francs cinquante centimes, deux études de paysages de H. De Braekeleer, intitulées "La rade d'anvers" et "Vue de la Ville d'anvers" et provenant de la vente Michiels de Tirlemont.

Le paiement de cette acquisition sera effectué selon l'usage.

Fait en triple, à Bruxelles, le 18 Septembre 1902

Le Cédant,

L. Clarembaux

Le Président de la Commission directrice,

Ed. Fétis

Approuvé : le Ministre,

J. Mechelynck

Imp. par l'Autocopiste Noir, Brux.

4968 (25)

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

Déclaration de paiement

Le soussigné déclare qu'il lui est dû, par la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, la somme de

~~Deux mille cent septante deux fr. et 50 Cs~~ du chef de la cession de deux études de paysages de H. Depraetkeleer, conformément aux termes du contrat en date de ce jour

Fait en triple, à Bruxelles, le 18 septembre 1902

E. Vanzeijbaux

2172.50 fr.

Vu
Pour la Commission directrice
Le Secrétaire, Le Président,
M. L. Van Mons C. Tito

Imp. par l'Autographe Noir, Brux.

4968 (27)

Cher Monsieur Vertpuyd,

J'ignore de quelle Vente il s'agit. Voulez vous me donner quelques renseignements complémentaires, notamment le titre du ou des tableaux ?

Nous avons acheté à Clarembaux Expos. "L'Epave" de Géricault. Il ne peut être question de ce tableau le compte en étant depuis longtemps terminé.

Bien à vous

G. Forgeot

4968 (28)

Monsieur Fouquier,

9 Il s'agit de la vente Michiels, de Tirlemont, faite par M. Claeuwkaux.

Votre

Delempaye

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
DES
BEAUX ARTS.

N° 28630

1 ANNEXE.

Bruxelles, le 19 Septembre 1902.

Transmis à la Commission directrice des musées royaux de Peinture et de Sculpture, munie de l'approbation requise, une expédition ci-jointe du Contrat qui accompagnait la lettre du 15 de ce mois, n° 4968.

POUR LE MINISTRE :
Le Directeur,

A la Commission directrice
des musées royaux de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles

4968 (25)

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N° 4968

Objet
Liquidation du prix de "L'Inondation" de Boulenger

5 Annexes.

Expédié le

15 Sept 1902

A Monsieur le Ministre
des Beaux-Arts,

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, en triple expédition dont deux sur papier libre, le contrat réglant la cession à l'Etat du tableau de Boulenger intitulé "L'Inondation" et dont l'acquisition a été autorisée par dépêche N° 29630 en date du 29 juin écoulé.

Nous joignons, aux fins de liquidation, sur l'exercice courant, une déclaration de paiement en double de l'import de Cinq mille francs montant du prix de l'ouvrage susdit et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission Directrice
Le Secrétaire,

Imp. par l'Autocopiste Noir, Brux.

Modèle VII.

4968 (26)

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE

Bruxelles, le 12 7bre 1902.

Cher Monsieur Van Mons,

M. Clarembaux, de la rue du Congrès, me demande où en est le règlement de son compte pour la vente Michiels.

Nous n'avons pas encore reçu les pièces comptables signées par la Commission !

Voulez-vous les envoyer sans tarder ?

Bien à vous,

Clarembaux

9

7000. — P. W. — Bon 73/1.

4968 (22)

TERRASSE MARGUERITE,
SPA.

10 Septembre - 1902

Monsieur.

Conformément à votre lettre du 9 aout - je viens de vous adresser les pièces signés -

Veuillez je vous prie

m'excuser du retard
que j'ai mis à vous
répondre. Je rentre de
voyage et ma corres-
-pondance m'a pu
m'être renvoyée.
Veuillez, je vous prie,
agréer, Monsieur, mes

Toutes salutations

André Poussaint

116 Allée du Marteau
Spa.

4968 (21)

Bruxelles, le 19 Août 1902

Reçu de Monsieur le Secrétaire du Musée Royaux de Bruxelles, le tableau de Monsieur Mertens qui doit figurer au Salon de Gand.

Bruxelles le 19/8 1902

F. Mommen.

"Pour la Jardinière"

Imp. H. Ohlenschlager, Brux.

4968 (20)

12/8 02

A M. le Ministre
de B.A.

Par suite à votre dépêche du 31 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Albert Gallatin a été informé du désir du Gouvernement à Londres.

M. Albert Gallatin disposé en vue de l'exposition générale de Bruxelles à Gand, pour montrer (par encore exposé dans le pavillon de Musée) ~~[illegible]~~ Paramount reçus par Otis & représentant

" Par Tomich Zelandais
Vaucq

4968 (24)

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

Contrat

Entre Monsieur Ed. Fétis, président de la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du Ministre, d'une part, et Monsieur A. Soubaing domicilié à Ixelles rue du Marteau N° 116 d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Monsieur A. Soubaing cède aux Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, pour la somme de Cinq mille francs, un tableau de Hippolyte Schlenger, intitulé "L'Inondation"

Le paiement de cette acquisition sera effectué selon l'usage.

Fait en triple, à Bruxelles, le 9 avril 1902

Le Cédant,

André Soubaing

Le Président
de la Commission directrice,

Ed. Fétis

Approuvé :
le Ministre,

Wodhuysen

Imp. par l'Autographie Noir, Brux.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

4968 (23)

Déclaration de paiement

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, la somme de

Cinq mille francs

pour la cession du tableau de Hippolyte Boulenger, intitulé "L'Inondation"

Fait en triple, à Bruxelles, le 9 août 1902

André Lomsant

Vu
Pour la Commission directrice
Le Secrétaire, Le Président
Milsom
C. Tétin

5000 f.

Imp. par l'Autographie Noir, Brux.

4968 (13)

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30622.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 31 juillet 1902.

Urgent

Messieurs,

M.Ch.Mertens s'est adressé à mon département à l'effet de pouvoir disposer , en vue de l'exposition générale des beaux-arts , de son tableau acquis , récemment,par l'Etat et représentant "Une famille zélandaise".

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître si vous voyez un inconvénient à donner suite à cette demande.

Agréez,Messieurs , l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

Jos Wolters

5080. — P. W — Bon 60-2.

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat , à BRUXELLES.

Anvers 26 Juillet 1902

Monsieur le Président

La Société des Beaux-Arts de Gand ayant manifesté le désir de voir mon tableau "Famille Zélandaise" (récemment acquis par l'Etat) à son prochain Salon, je prends la liberté Monsieur le Président de vous demander de bien vouloir intercéder pour moi auprès des Messieurs Membres de la Commission pour qu'ils m'autorisent à l'exposer encore une fois.

Comme ce tableau ne peut encore laisser de vide j'ose espérer que ma demande sera prise en considération et en ce cas toute responsabilité serait assumée par moi pendant toute la durée d'absence de ce Tableau des locaux de l'Etat.

Veuillez agréer Monsieur le Président, ainsi que Mrs les Membres, l'assurance de ma haute considération.

Charles Verlat

Place de Meir, 75. Anvers.

A Messieurs le Président et Membres de la Commission du Musée de Bruxelles.

4968 (18)

Faire voir au ministère la date d'ouverture du salon de Gand.

Le 24 août

Reçu de la 28 juillet 1902 Lettre sera soumise au Conseil de jury chargé provisoirement 24 août

4968 (17)

Spa. 26 - Juillet 1902

Rép. le 28 c.t
Envoyé en accusé

à Monsieur le Conservateur
des Musées Royaux de Bruxelles

Monsieur -

Vous avez bien voulu
par votre honorée du 15
c.t me faire de l'envoi
d'une pièce à signer

la régularisation de
ma cession du tableau
"L'Inondation de Boulogne".
La dite pièce par erreur
n'était pas annexée à
votre lettre.

Au reçu de cette pièce
je vous la retournerai signée.

Veuillez excuser mon
retard à vous répondre -
rentrant à l'instant de
voyage -

Veuillez je vous prie -
agréer - Monsieur - mes
salutations distinguées -

André Toussaint

116 Allée du Marteau
- Spa -

4968 (16)

Wa 02

A M Tourgueniev

Spa

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le C.d'I. autorisé à ce sujet par M. le Ministre des B. A. a décidé l'acquisit. du tableau de Kiffenlyh Boulanger d'Louvecienne Exposé au dernier Salon de la S.té des B. A., et ~~dont~~ que vous avez offert de lui vendre pour la libéralité du musée de 5000 fr.

~~Veuillez~~ Nous vous engageons à a

O. L. C. D.

5

4968 (15)

2/3

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28630

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 juin 1902.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 6 de ce mois, n° 4967, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise l'acqisition, au prix de 5000 frs. du tableau d'Hippolyte Boulenger, intitulé "l'Inondation".

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre:
Le Directeur,

Evenepoel

5080. — P. W — Bon 60-2.

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat,

Bruxelles.

4968 (14)

C

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30622

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 28 juin 1902.

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 21 mai écoulé, n° 4957/79, j'ai l'honneur de vous faire connaître que mon département a fait l'acquisition des tableaux de M.M. Mertens et Mellery, intitulés respectivement "Famille Zélandaise" et "La Basilique de St Marc".

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien assurer le placement de ces oeuvres dans les galeries des musées.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre:
Le secrétaire général,

5080. — P. W — Bon 63-2.

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture,

Bruxelles.

4968 (13)

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
DES
BEAUX ARTS.

N° 28630

1 ANNEXE.

Bruxelles, le 27 Juin 1902.

Transmis à la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture pour expédition ci-jointe, munie de l'approbation requise, du Contrat qui accompagnait sa lettre du 13 du mois, n° 4968.

POUR LE MINISTRE :
Le ~~Directeur~~ chef de division,

A la Commission directrice
des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,
Bruxelles.

4968 (12)

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N° 4968

Objet

5 Annexes.

Expédié le

15 juin 1902

A Monsieur le Ministre
des Beaux-Arts,

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, en triple expédition dont deux sur papier libre, le contrat réglant la cession de l'Etat du tableau de Henri de Braekeleer, intitulé "Paysage", et dont l'acquisition a été autorisée par dépêche N° 29630 en date du 26 mai 1902.

Nous joignons, aux fins de liquidation, sur l'exercice courant, une déclaration de paiement en double de l'import de quinze cents francs montant du prix de l'ouvrage susdit et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission Directrice
Le Secrétaire,

Imp. par l'Autocopiste Noir, Brux.

Modèle VII.

4968 (11)

a

6/02

A M. le Ministre d
B. A. G.

Je vous prie de vouloir bien autoriser
le C. D. à émettre un
avis favorable à l'admission
dans la galerie de ~~[illegible]~~ la musique des
deux études de paysages
de Henry de Groux
[illegible] acquises par
la Ville sur [illegible]
[illegible] pour
[illegible] pour
les quelles vous avez
bien voulu vous occuper
la proposera à ainsi

(La Ville a acquis ~~pour~~ 1890 — 1 Vue de la Ville d'Anvers 79)

en l'résult. de l'éch.
dépêche du 26 Mai courant
Cat. de B. a n° 28630/
Répondre au dossier 55
de cette ~~lettre~~ même dépêche
nous vous prions de vouloir
bien nous autoriser à
acquérir pour le ~~compte~~ Gouvernement
~~de l'Intérieur~~ du Musée, le tableau
de Bouguereau ~~dans~~
~~fixé~~ l'Adoration,
qui est fixé à la
~~somme de 5000 fr.~~
~~au~~ du dernier
Salon de la Soc. des
B.A. et que ~~M. Cous~~
~~vient~~ le propriétaire M.

Bouguereau consent à
céder au prix de 5000
francs que le ministère présente
notre lettre du 21 Mai
dernier à ce même
objet —
Il est entendu que M. le Ministre
les frais et résultats
pour ci-dessus mentionnés devront
être imputés sur
la dotation des
musées — Veuillez
agréer
5.

4968 (10)

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30622

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 4 Juin 1902.

ENTRÉE ET ENREGISTREMENT
10 juin 1902

Messieurs,

Comme suite à votre lettre en date du 21 mai, n° 4957/79, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément à votre avis, les ouvrages de M. Mertens, (Famille zélandaise) et de M. Mellery (La Basilique de St-Marc) seront acquis en vue des collections du musée, où vous voudrez bien en assurer le placement.

Quant à la Sieste de Mme. Ronner, je regrette de devoir vous faire connaître que l'artiste a manifesté le désir de ne pas se voir représentée au musée par cet ouvrage, qu'elle considère comme d'ordre secondaire.

Hippolyte Boulenger étant mort depuis plus de 10 ans, le prix de l'Inondation ne pourrait, aux termes de la loi du budget, être imputé que sur la dotation du Musée. Lorsque, prochainement, il aura pu être statué sur les moyens de pourvoir aux payements à effectuer du chef des acquisitions faites à la vente Huybrechts, votre collège sera en mesure d'apprécier l'opportunité de cet achat, que j'approuve d'avance.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture.

5980. — P. W. — Bon 03-2.

SOCIÉTÉ
DES
BEAUX-ARTS

RUE DE L'INDUSTRIE
BRUXELLES

3 Juin 1902

Monsieur le Secrétaire

J'ai l'honneur de vous confirmer que Mr André Constant consentirait à vendre pour le prix de cinq mille francs le tableau par M. Boulanger, intitulé "L'Inondation" qui a figuré au récent Salon de notre Société.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Paul Lambotte

Mr André Constant habite
116 Allée du Marteau
à Spa.

4968 (1)

4968 (9)

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

Déclaration de paiement

Le soussigné déclare qu'il lui est dû par la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, la somme de

douze cents francs

pour la cession d'un tableau de Henri de Braekeleer, représentant un paysage, conformément au contrat du 29 mai 1902

Fait en triple, à Bruxelles, le 29 mai 1902

Pour la Commission directrice,
le Secrétaire, le Président,

1500 f

Imp. par l'Autographie Noir, Brux.

4968 (8)

Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique.

Contrat

Entre Monsieur Ed. Fétis, président de la Commission directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du Ministre, d'une part, et M. Auguste N. Lembrée domicilié à Bruxelles rue Louise N° 14 d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

M. Auguste N. Lembrée cède aux Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat, pour la somme de Quinze Cents francs, un tableau de Henri De Braekeleer, représentant un Paysage.

Le paiement de cette acquisition sera effectué selon l'usage.

Fait en triple, à Bruxelles, le 29 mai 1902

Le Cédant,
Lembrée

Le Président
de la Commission directrice,
Ed. Fétis

Approuvé :
P. le Ministre de l'agriculture, absent,
Le Ministre des chemins de fer &c.
Jul. Liebaert

Imp. par l'Autographie Noir, Brux.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique

N° .....

Objet

.....

.....

.....

.....

Annexe

Expédié le 29/5/902

Imp. par l'Autocopiste Noir, Brux.

Modèle V.

4968 (7)

29 mai 1902

Monsieur N. Lambert
7, avenue Louise
Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir, en triple expédition chacun, la déclaration de paiement de l'impôt de quinze cents francs montant du prix d'acquisition du tableau de Henri de Braekeleer représentant un paysage et le contrat réglant la cession de l'ouvrage en question aux Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'Etat.

Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien nous renvoyer ces pièces, munies de votre signature, le plus tôt possible et d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission directrice,
Le Secrétaire,

4968 (6)

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 28630

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

2 ANNEXES
tableaux

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 26 Mai 1902.

ENTRÉE ET EXPÉDITION
Mai 1902
1969

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise l'acquisition de l'esquisse de paysage, par Henri De Braekeleer, dont il est question dans votre lettre du 29 avril.

Une collection de tableaux vendue le 21 mai en la Salle Sainte-Gudule, rue du Gentilhomme, comprenait, entre autres, deux études de paysages de Henri De Braekeleer qui m'ont également paru des plus intéressantes.

Comme il était trop tard pour attirer sur cet objet l'attention de votre Collège, j'ai cru bon de me faire adjuger directement, en vue de la décoration de l'hôtel ministériel, ces deux études, le n° 29 La rade d'anvers pour frs 1250.. et le n° 30, Vue de la ville d'anvers pour frs 725.., soit au total, avec les frais 2172.50.

Mais dans le cas où vous pourriez que réunies à celle qui est mentionnée ci-dessus et à celle qui a été acquise depuis à la vente Huybrechts, elles pourraient former un ensemble significatif, je me ferais un devoir d'offrir au Musée la préférence. C'est pourquoi je les soumets à votre appréciation.

Une lettre de votre collège en date du 21 mai, relative au salon de la Société des Beaux-arts, ayant invité le bureau de bien mon Département acquérir une oeuvre d'Hippolyte Boulenger

Embrée liquidé

5000 fr

5890. — P. W. — Bon 63-2.

A la Commission directrice
des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.
Bruxelles.

Je ne crois pas inutile de vous faire remarquer ici, qu'il ne peut être question de payer sur les fonds dont l'administration des Beaux-arts dispose directement des ouvrages d'artistes dont le décès remonte à plus de dix années, tels qu'Hippolyte Boulanger et Henri de Braekeleer. Le prix des études que je vous soumets devrait donc être imputé sur la dotation des musées, faute de quoi celui-ci ne pourrait les recevoir.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre,

J. Van Schoubroeck

4968 (5)

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N° 4952/29

ANNEXE

Rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Bruxelles, le 21 mai 1909

Minute

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que, conformément au désir exprimé par votre dépêche 30622 du 14 ct, nous avons visité l'exposition de la Société des Beaux-Arts, ouverte au musée moderne de peinture – pour y examiner les tableaux que vous avez bien voulu signaler à notre attention –

Le tableau de A. Struys "La célèbre dentellière malinoise" renferme sans doute des qualités artistiques qui le rendent désirable pour le musée, mais, d'avis unanime, la Commission Directrice a trouvé excessif le prix de 20.000 francs qu'on en demande, ~~a~~ renoncé à ~~proposer son acquisition~~

Les ouvrages de Ch. Merkens "Famille zélandaise" et X. Mellery "La basilique de St Marc" ont, en vue de leur admission, réuni les suffrages de l'assemblée. Celle-ci espère, Monsieur le

Monsieur le Ministre
des Beaux Arts
Cf.

Ministre, de la latitude que vous avez bien voulu lui laisser de soumettre à votre approbation d'autres propositions d'achat, a fixé son choix sur un tableau de Madame Henriette Rosner, — laquelle n'est pas encore représentée dans les collections des musées — intitulé "La Fiesta" (N° 137 du catalogue) et sur un tableau de H. Boulenger "L'inondation" (N° 31 du Catalogue). Cette oeuvre remarquable, et qui a rallié tous les suffrages, appartient à Monsieur A. Goussaert (Rue du Marteau 7 Pa) lequel, nous dit-on, consentirait à le céder au prix, relativement minime, de 5000 francs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire, Le Président,

Emile Van Mons

4968 (4)

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics.

DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 30622

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 14 Mai 1902

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir examiner à l'exposition de la Société des Beaux-Arts, ouverte jusqu'au 19 de ce mois, les tableaux suivants :

Struys, la célèbre dentellière malinoise ; Martens, Famille Zélandaise, et Mellery, Basilique de Saint-Marc, et de me faire connaître si vous estimez que ces ouvrages pourraient prendre place dans les collections du Musée.

En ce qui concerne spécialement M. Struys, j'ai désiré depuis longtemps que l'occasion se présentât d'acquérir l'une de ses œuvres à cette fin ; mais diverses circonstances m'ont empêché de donner suite à ce projet. Il me serait agréable de savoir si, à votre avis, l'acquisition du tableau précité serait opportune et désirable, faute de quoi il me serait difficile d'admettre les prétentions de l'artiste, qui exige 20,000 frs. de son œuvre. L'importance de cette somme m'empêcherait de conclure un achat qui n'aurait pas pour effet, à notre sentiment, de nous procurer une réputation

A la Commission Directrice
des Musées de peinture & de sculpture

suffisamment complète du talent de l'artiste.

Je ne manquerais pas d'examiner, en ce qui me concerne, les autres propositions qu'une visite au Salon des Beaux-Arts pourrait ~~vous~~ suggérer.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre

Jr Modbury

4968 (3)

Bruxelles 29/IV

A M. le Ministre de Belg.

Vous avez l'honneur de vous faire connaître que M. Lambrechts a obtenu de Cuba pour la collection du Musée un prix de quinze cents pesos en ~~or~~ billets d'banque de Banque Nat.

Bien que cette somme soit versée pour ainsi dire à l'Etat et ~~les~~ spécialement affectée au profit exclusif de celui-ci et de ses intérêts, je n'ai pas cru devoir ~~la~~ recueillir ~~la~~ ~~disposition des intérêts~~ en vue ~~[illegible]~~ de son acc

Passage de Buckeler

(passage)

~~[illegible]~~ mission
~~dans~~ ~~[illegible]~~ éventuelle
chez les Allemands de Posen et la Majorité des suffrages
pour Nos frères Polonais
et Veuillez bien Nous aussi
aux fins indiquées ~~à ces fins~~ l'autorisant,
Recevez [illegible] & d'assurance
O l C D
L G
L G

4968 (2)

29/IV/II

A M Lanckai

Vous avons l'honneur de vous faire connaître que la Cie D a émis ~~un vote~~ le principe de leur concours de l'approbation ~~autorisat.~~ ministérielle. Cependant un vote favorable à la réunion éventuelle d'un pourparler de Henri de Rothschild que vous avez offert de céder pour la collection du Musée au prix de 1500 L.

Veuillez [illegible]

4968 (1)

BRUXELLES, LE 22 Avril 1902

N. B. — *Les gravures anciennes sont vendues avec garantie d'authenticité.*

J'ai l'honneur de présenter à la Com du Musée le de Brakeleer paysage ci joint pour la somme de Quinze cents francs.

J. Lembrée

il manque le document
signé par Stuys le
31-1.1926.

(à revoir !)